

Dernière mise à jour le 08 janvier 2024

Contrat d'apprentissage : le Cerfa en vigueur en 2024

Le site du service public met à disposition des employeurs un nouveau Cerfa contrat d'apprentissage n° 10103*10. Notre fiche pratique analyse les modifications et changements apportés à cette occasion.

Sommaire

- Bloc « L'employeur »
- Ancienne version
- Nouvelle version
- Bloc « L'apprenti (e) »
- Ancienne version
- Nouvelle version
- Bloc « Le maître d'apprentissage »
- Ancienne version
- Nouvelle version
- Bloc « Le contrat »
- Ancienne version
- Nouvelle version
- Bloc « La formation »
- Ancienne version
- Nouvelle version
- Bloc « organisme en charge du dépôt du contrat »
- Ancienne version
- Nouvelle version

Bloc « L'employeur »

Ancienne version

L'ancien Cerfa n°10103*09 distinguait :

1. L'information concernant la « convention collective applicable » ;
2. Et le code IDCC de la convention.

modèle contractuel de l'apprentissage

L'EMPLOYEUR		<input type="checkbox"/> employeur privé	<input type="checkbox"/> employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur :	
N° :	Voie :	Employeur spécifique :	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise :	
Commune :		Convention collective applicable :	
Téléphone :		Code IDCC de la convention :	
Courriel :			
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :			

Nouvelle version

Désormais le Cerfa n°10103*10 ne prévoit qu'une seule zone, à savoir distinguait :

1. Le code IDCC de la convention collective applicable.

Rappel des dispositions légales

Rappelons qu'en application des dispositions de l'article L 2261-2 du code du travail, la convention collective applicable est celle dont relève l'activité principale exercée par l'employeur.

Article L2261-2

Version en vigueur depuis le 01 mai 2008

La convention collective applicable est celle dont relève l'activité principale exercée par l'employeur.

En cas de pluralité d'activités rendant incertaine l'application de ce critère pour le rattachement d'une entreprise à un champ conventionnel, les conventions collectives et les accords professionnels peuvent, par des clauses réciproques et de nature identique, prévoir les conditions dans lesquelles l'entreprise détermine les conventions et accords qui lui sont applicables.

L'EMPLOYEUR		<input type="checkbox"/> employeur privé	<input type="checkbox"/> employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur :	
N° :	Voie :	Employeur spécifique :	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :		Effectif total salariés de l'entreprise :	
Commune :		Convention collective applicable :	
Téléphone :		Code IDCC de la convention collective applicable :	
Courriel :			
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :			

Conservation Cerfa

En outre, nous noterons que la notice d'aide au remplissage du contrat d'apprentissage rappelle que :

- Pour les contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 décembre 2022, le CERFA doit être conservé par l'employeur (original signé par les parties) et l'opérateur de compétences, jusqu'au 31 décembre 2032 ;
- Pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2023, le CERFA doit être conservé par l'employeur (original signé par les parties) et l'opérateur de compétences pendant 5 ans à compter de sa conclusion.

Extrait notice contrat apprentissage, formulaire n° 51649#07

Important : il est à noter que, pour les contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 décembre 2022, le CERFA doit être conservé par l'employeur (original signé par les parties) et l'opérateur de compétences, jusqu'au 31 décembre 2032. Pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2023, le CERFA doit être conservé par l'employeur (original signé par les parties) et l'opérateur de compétences pendant 5 ans à compter de sa conclusion. Il est rappelé aux apprentis qu'ils doivent conserver leur contrat de travail (CERFA original signé par les parties) jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Bloc « L'apprenti (e) »

Ancienne version

Indication prénom

- L'ancien Cerfa n°10103*09 prévoyait d'indiquer le prénom de l'apprenti (e)

Indication NIR

- Seuls les employeurs du secteur privé, dans le cadre de l'article L 6353-10 du code du travail, sont concernés par le remplissage de la zone « NIR de l'apprenti (e) »

Liste des sportifs de haut niveau

- Le formulaire prévoit une zone intitulée « Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau »

Projet de création ou de reprise d'entreprise

- Aucune information n'est attendue au sein du Cerfa concernant un éventuel projet de création ou de reprise d'entreprise.

Représentant légal

- Lorsque l'apprenti est mineur, le Cerfa prévoit d'indiquer les informations concernant son représentant légal.

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : <input type="text"/>	
Prénom de l'apprenti(e) : <input type="text"/>	
NIR de l'apprenti(e)* : <small>*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail</small>	Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Département de naissance : <input type="text"/>
Complément : <input type="text"/>	Commune de naissance : <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/>	Nationalité : <input type="checkbox"/> Régime social : <input type="checkbox"/>
Commune : <input type="text"/>	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :
Téléphone : <input type="text"/> - <input type="text"/> - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/>	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Situation avant ce contrat : <input type="text"/>
Nom de naissance et prénom : <input type="text"/>	Dernier diplôme ou titre préparé : <input type="text"/>
Adresse du représentant légal :	Dernière classe / année suivie : <input type="text"/>
N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : <input type="text"/>
Complément : <input type="text"/>	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/>	
Commune : <input type="text"/>	

Nouvelle version

Indication prénom

- Le nouveau Cerfa n°10103*10 permet désormais le remplissage du « premier nom de l'apprenti(e) selon l'état civil.

Indication NIR

- L'indication du NIT concerne désormais tous les employeurs, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.

Liste des sportifs de haut niveau

- Désormais, dans un souci de cohérence avec les dispositions légales, le formulaire prévoit une zone intitulée « Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau »

Article R6222-59

Version en vigueur depuis le 15 décembre 2016

Création Décret n°2016-1711 du 12 décembre 2016 - art. 2

Les dispositions de la présente section s'appliquent aux sportifs de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport qui concluent un contrat d'apprentissage.

Projet de création ou de reprise d'entreprise

- Désormais, le nouveau Cerfa contient une nouvelle zone « Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise », pour laquelle une réponse « oui » ou « non » est attendue.

Représentant légal

- L'information concernant son représentant légal, lorsque l'apprenti est mineur, est complétée, le nouveau Cerfa prévoyant également d'indiquer le courriel de ce dernier.

Conservation Cerfa

Il est rappelé aux apprentis qu'ils doivent conserver leur contrat de travail (CERFA original signé par les parties) jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Extrait notice contrat apprentissage, formulaire n° 51649#07

Important : il est à noter que, pour les contrats d'apprentissage conclus jusqu'au 31 décembre 2022, le CERFA doit être conservé par l'employeur (original signé par les parties) et l'opérateur de compétences, jusqu'au 31 décembre 2032. Pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2023, le CERFA doit être conservé par l'employeur (original signé par les parties) et l'opérateur de compétences pendant 5 ans à compter de sa conclusion. Il est rappelé aux apprentis qu'ils doivent conserver leur contrat de travail (CERFA original signé par les parties) jusqu'à la liquidation de leur retraite.

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) :	
Nom d'usage :	
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil :	
NIR de l'apprenti(e) :	Date de naissance :
Adresse de l'apprenti(e) :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
N° Voie :	Département de naissance :
Complément :	Commune de naissance :
Code postal :	Nationalité :
Commune :	Régime social :
Téléphone :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Courriel :	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="text"/> @ <input type="text"/>	Situation avant ce contrat :
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)	Dernier diplôme ou titre préparé :
Nom de naissance et prénom :	Dernière classe / année suivie :
Adresse du représentant légal :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
N° Voie :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Complément :	Déclare avoir un projet de création ou de reprise d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Code postal :	
Commune :	
Courriel :	
<input type="text"/> @ <input type="text"/>	

Bloc « Le maître d'apprentissage »

Ancienne version

8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1 Nom de naissance : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> NIR : <input type="text"/> Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/> Emploi occupé : <input type="text"/>	Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> NIR : <input type="text"/> Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/> Emploi occupé : <input type="text"/>

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/> Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/> Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>
---	---

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

Bloc « Le contrat »

Ancienne version

Formation pratique

L'ancien Cerfa n°10103*09 prévoit de renseigner dans ce bloc :

1. Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat) ;
2. Date de début d'exécution du contrat.

Aucune information n'est exigée concernant la date de « début de formation pratique chez l'employeur ».

LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avenant : <input type="checkbox"/>	Type de dérogation : <input type="checkbox"/> à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat	
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : <input type="text"/>		
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat :	Si avenant, date d'effet :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <input type="text"/>	Durée hebdomadaire du travail : <input type="text"/> heures <input type="text"/> minutes	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 ^{re} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
2 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
3 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
4 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
Salaire brut mensuel à l'embauche :	Caisse de retraite complémentaire :	
<input type="text"/> , <input type="text"/> €	<input type="text"/>	
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : <input type="text"/> , <input type="text"/> € / repas Logement : <input type="text"/> , <input type="text"/> € / mois Autre : <input type="text"/>		

Nouvelle version

Formation pratique

Le nouveau Cerfa n°10103*10 prévoit désormais 3 informations au sein du bloc « contrat » :

1. Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat) ;
2. Date de début d'exécution du contrat ;
3. Date de début de formation pratique chez l'employeur

LE CONTRAT		
Type de contrat ou d'avenant : <input type="checkbox"/>	Type de dérogation : <input type="checkbox"/> à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat	
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : <input type="text"/>		
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat :	Date de début de formation pratique chez l'employeur :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si avenant, date d'effet : <input type="text"/>	Durée hebdomadaire du travail : <input type="text"/> heures <input type="text"/> minutes	
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <input type="text"/>		
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 ^{re} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
2 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
3 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
4 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> * ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> :	% du <input type="text"/> *
Salaire brut mensuel à l'embauche :	Caisse de retraite complémentaire :	
<input type="text"/> , <input type="text"/> €	<input type="text"/>	
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : <input type="text"/> , <input type="text"/> € / repas Logement : <input type="text"/> , <input type="text"/> € / mois Autre : <input type="text"/>		

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers

La notice d'aide au remplissage du contrat apprentissage, formulaire n° 51649#07, propose désormais des informations concernant le « Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers ».

C'est ainsi qu'il est confirmé notamment que :

- En application des dispositions de l'article L 4153-8 du code du travail, pour les apprentis mineurs, certaines catégories de travaux ne sont pas autorisées, avec toutefois des possibilités de dérogations possibles (article L 4153-9 du code du travail).

Extrait notice contrat apprentissage, formulaire n° 51649#07

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : Pour les apprentis mineurs, certaines catégories de travaux ne sont pas autorisées (article L. 4153-8 du code du travail). Dans certains cas spécifiquement prévus par la réglementation, des dérogations sont possibles (article L. 4153-9 du code du travail). La réglementation relative aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans s'appliquant est détaillée aux articles D. 4153-15 à D. 4153-37 du code du travail. Le cadre précis des dérogations pour les jeunes en formation professionnelle sont spécifiés aux articles R. 4153-38 à R. 4153-45 du code du travail. Pour les apprentis en contrat à durée limitée, quel que soit leur âge, leur sont interdits l'exécution des travaux listés à l'article D. 4154-1 du code du travail. Le cadre des dérogations est précisé aux articles D. 4154-2 à D. 4154-6 du code du travail.

Bloc « La formation »

Ancienne version

Informations concernant le CFA responsable

L'ancien Cerfa n°10103*09 prévoit les informations suivantes :

1. L'adresse complète du CFA responsable ;
2. Accompagnée du visa du CFA.

Organisation de la formation en CFA

Le Cerfa attend les informations suivantes :

1. La date de début du cycle de formation ;
2. La date prévue de fin des épreuves ou examens ;
3. La durée de la formation en heures.

LA FORMATION		
CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="checkbox"/>	
Dénomination du CFA responsable : <input type="text"/>	Intitulé précis : <input type="text"/>	
N° UAI du CFA : <input type="text"/>	Code du diplôme : <input type="text"/>	
N° SIRET CFA : <input type="text"/>	Code RNCP : <input type="text"/>	
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :	
N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Date de début du cycle de formation : <input type="text"/>	
Complément : <input type="text"/>	Date prévue de fin des épreuves ou examens : <input type="text"/>	
Code postal : <input type="text"/>	Durée de la formation : <input type="text"/> heures	
Commune : <input type="text"/>		
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :		
<input type="checkbox"/> L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat		
Fait à : <input type="text"/>		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

Nouvelle version

Informations concernant le CFA responsable

Le nouveau Cerfa n°10103*10 prévoit ajoute une 3^{ème} information concernant le CFA responsable, à savoir :

1. L'adresse complète du CFA responsable ;
2. Accompagnée du visa du CFA ;
3. Si le CFA responsable est le lieu de formation principal.

Organisation de la formation en CFA

Le nouveau Cerfa n°10103*10 complète les informations, prévoyant désormais d'indiquer :

1. La date de début du cycle de formation ;
2. La date prévue de fin des épreuves ou examens ;
3. La durée de la formation en heures ;
4. Le lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable, avec la dénomination du lieu de formation principal ;
5. Ainsi que l'adresse du lieu de formation principal

LA FORMATION	
CFA d'entreprise : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="checkbox"/>
Dénomination du CFA responsable : <input type="text"/>	Intitulé précis : <input type="text"/>
N° UAI du CFA : <input type="text"/>	Code du diplôme : <input type="text"/>
N° SIRET CFA : <input type="text"/>	Code RNCP : <input type="text"/>
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :
N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Date de début de formation en CFA : <input type="text"/>
Complément : <input type="text"/>	Date prévue de fin des épreuves ou examens : <input type="text"/>
Code postal : <input type="text"/>	Durée de la formation : <input type="text"/> heures
Commune : <input type="text"/>	Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :
<input type="checkbox"/> Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Dénomination du lieu de formation principal : <input type="text"/>
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° UAI : <input type="text"/>
	N° SIRET : <input type="text"/>
	Adresse du lieu de formation principal :
	N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>
	Complément : <input type="text"/>
	Code postal : <input type="text"/>
	Commune : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> <i>L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat</i>	
Fait à : <input type="text"/>	<i>Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)</i>
<i>Signature de l'employeur</i>	<i>Signature de l'apprenti(e)</i>

Bloc « organisme en charge du dépôt du contrat »

Aucune modification n'est apportée au sein de ce bloc

Ancienne version

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme : <input type="text"/>	N° SIRET de l'organisme : <input type="text"/>
Date de réception du dossier complet : <input type="text"/>	Date de la décision : <input type="text"/>
N° de dépôt : <input type="text"/>	Numéro d'avenant : <input type="text"/>

Nouvelle version

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT	
Nom de l'organisme : <input type="text"/>	N° SIRET de l'organisme : <input type="text"/>
Date de réception du dossier complet : <input type="text"/>	Date de la décision : <input type="text"/>
N° de dépôt : <input type="text"/>	Numéro d'avenant : <input type="text"/>